

comme outil d'ingérence ou pour peser sur l'évolution des conflits⁹.

Le représentant du Royaume-Uni a averti qu'il fallait être très prudent s'agissant d'utiliser l'aide alimentaire en dehors de situations d'urgence extrême, car l'aide alimentaire dans les situations de conflit était une question extrêmement délicate et, si elle était mal utilisée, elle pouvait avoir un effet direct et immédiat sur la dynamique de la violence. Il a affirmé que des systèmes devaient être mis en place afin de réduire au minimum les détournements d'aide alimentaire, et que l'utilisation de l'aide alimentaire devait avoir une stratégie de sortie claire. Il a estimé, à l'instar du représentant de la Fédération de Russie, que le Conseil

⁹ S/PV.4507 (Resumption 1), p. 8.

de sécurité et le Conseil économique et social devaient s'employer à avoir une compréhension plus vaste et plus globale des questions ayant trait aux conflits et de la façon dont le système pouvait les traiter plus efficacement¹⁰.

Le représentant de la Bulgarie a insisté sur le fait que la communauté internationale devait intervenir à point nommé afin de mobiliser la prise de conscience et a estimé que le Conseil devait prendre les mesures appropriées, notamment des sanctions ciblées, lorsque l'accès aux personnes qui avaient besoin d'une aide humanitaire était refusé¹¹.

¹⁰ S/PV.4507, p. 11 et 12 (Royaume-Uni); S/PV.4507 (Resumption 1), p. 8 (Fédération de Russie).

¹¹ S/PV.4507 (Resumption 1), p. 2.

B. La crise alimentaire en Afrique, menace à la paix et à la sécurité

Débats initiaux

Délibérations du 3 décembre 2002 et du 7 avril 2003 (4652^e et 4736^e séances)

À ses 4652^e séance, le 3 décembre 2002, le Conseil de sécurité a inscrit à son ordre du jour le point intitulé « La crise alimentaire en Afrique, menace à la paix et à la sécurité » et a entendu un exposé de M. James Morris, Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Bulgarie, du Cameroun, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de la Guinée, de l'Irlande, de Maurice, de Singapour, de la République arabe syrienne et du Royaume-Uni.

Le Directeur exécutif a déclaré que la difficulté pour le PAM était de faire face aux situations d'urgence de manière à améliorer les possibilités d'éducation des gens, leur santé, leur nutrition, leurs moyens d'existence, leur sécurité alimentaire et leurs possibilités de générer des ressources. Faisant référence aux causes de la famine en Afrique, il a évoqué les mauvaises conditions climatiques dans le Corne de l'Afrique, qui menaçaient près de 15 millions de personnes, ainsi que le VIH/sida en Afrique subsaharienne, qui avait fait 11 millions d'orphelins. Les troubles civils, le nombre considérable de réfugiés et de personnes déplacées, les mines terrestres, la question des organismes génétiquement modifiés et les questions se rapportant à la gouvernance et à la

politique économique venaient encore compliquer les choses. Il a affirmé que l'aide humanitaire devait bénéficier à court terme d'un financement plus solide et plus systématique, tandis qu'à long terme, il fallait que les économies s'ouvrent de manière considérable et que le rôle du marché soit renforcé. Le Directeur exécutif a indiqué que la priorité du PAM était de nourrir les populations pauvres victimes de la faim, tout en respectant les principes d'accessibilité, de responsabilité, de transparence et en appliquant une politique de tolérance zéro pour la bêtise ou pour son impuissance à travailler dans un pays donné. Pour donner un exemple du fait que le PAM pouvait de tenir à l'écart de toute considération politique, il a indiqué que le Programme était la seule présence internationale à disposer de bureaux en dehors de la capitale de la République de Corée. Pour conclure, le Directeur exécutif a fait observer qu'en Afrique, 40 à 50 millions d'enfants n'allaient pas à l'école, mais qu'il serait possible de les y attirer grâce à un programme d'alimentation scolaire. Il a souligné que l'éducation jouait un rôle essentiel dans la lutte contre le VIH/sida et était pour les enfants la seule occasion d'envisager d'autres modes de vie¹².

Après cet exposé, la plupart des intervenants se sont dits préoccupés par la gravité de la situation en

¹² S/PV.4652, p. 2 à 6.

Afrique du Sud et dans la Corne de l'Afrique. Le représentant du Royaume-Uni a souligné qu'il était essentiel de s'attaquer aux liens entre conflit et insécurité alimentaire, l'un pouvant provoquer ou aggraver l'autre, et vice versa¹³. Dans la même veine, le représentant de la Fédération de Russie a fait observer que le règlement de la crise alimentaire en Afrique était un problème complexe et multiforme, qui supposait à la fois le règlement de conflits armés et l'instauration d'un développement durable¹⁴.

Le représentant du Royaume-Uni, dont les représentants de Maurice et de Singapour se sont faits l'écho, ont fait part de leur souhait d'aborder la question du rôle des politiques gouvernementales dans l'aggravation des crises¹⁵. Faisant observer que la famine n'était ni un phénomène naturel, ni un phénomène inévitable, le représentant des États-Unis a invité la communauté internationale à chercher la cause des famines dans les carences au niveau de la politique des gouvernements, du développement ou de l'aide apportée. Selon lui, les investissements productifs dans le développement de l'agriculture et des campagnes pour accroître la productivité agricole jouaient un rôle capital pour vaincre la famine, mais à court terme, la communauté internationale devait fournir un volume d'aide suffisant pour éviter une famine généralisée en Afrique¹⁶. Le représentant de la Bulgarie a souligné la responsabilité des États récipiendaires en matière de coordination et de mise en œuvre de l'assistance fournie par la communauté internationale¹⁷.

Souscrivant aux propos du Directeur général, le représentant de l'Irlande a affirmé que la situation humanitaire en Afrique non seulement constituait une menace pour la paix et la sécurité internationales, mais était également intolérable d'un point de vue aussi bien moral qu'humanitaire. Il a également appelé l'attention sur la réduction du niveau de soutien apporté par la communauté internationale en matière de financement du développement à long terme, et s'est enquis de ce que pourrait faire le PAM pour encourager les donateurs à revenir au développement à long terme de l'agriculture. Au sujet du débat entourant la mondialisation et le protectionnisme, il a noté que

certains pays africains avaient critiqué le fait que la libéralisation de leur économie n'avait pas engendré de réaction réciproque dans les pays développés, notamment une diminution des droits de douane et un assouplissement du protectionnisme en matière de produits agricoles¹⁸.

Le représentant de Maurice s'est dit préoccupé par la sécurité sanitaire des produits alimentaires génétiquement modifiés acheminés par le PAM vers certains pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe, notant que plusieurs d'entre eux avaient émis des réserves quant au fait de recevoir de tels produits¹⁹. Arguant que les politiques gouvernementales en matière d'aide alimentaire incluant des aliments génétiquement modifiés avaient également entravé le processus de distribution de l'aide alimentaire, le représentant des États-Unis s'est dit préoccupé de ce que leurs efforts pour apporter une aide si nécessaire puissent être retardés, sinon mis en échec, par la confusion qui entourait les questions d'aliments issus de biotechnologies²⁰.

Répondant aux commentaires et aux questions des représentants, le Directeur exécutif a insisté sur le fait que les pays africains devaient devenir capables de produire et d'exporter leurs propres produits alimentaires, et qu'il était nécessaire de traiter la question des droits de douane, de l'utilisation des excédents et des échanges avec cet objectif en tête. Au sujet du niveau de soutien et du développement à long terme, il a reconnu que la tendance allait à l'encontre du développement à long terme, mais a estimé qu'un investissement d'urgence à court terme pouvait devenir un investissement très efficace à long terme. Le Directeur exécutif a en outre informé le Conseil du fait que le PAM se concentrait sur les questions de santé à long terme en travaillant avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). S'agissant des organismes génétiquement modifiés, il a expliqué que la politique du PAM était de demander au gouvernement donateur de certifier que les aliments en question respectaient les normes en matière de santé et de sécurité pour la consommation dans son propre pays. En réponse aux demandes concernant l'utilisation

¹³ Ibid., p. 6.

¹⁴ Ibid., p. 14.

¹⁵ Ibid., p. 6 (Royaume-Uni); p. 7 (Maurice); et p. 8 (Singapour).

¹⁶ Ibid., p. 8.

¹⁷ Ibid., p. 13.

¹⁸ Ibid., p. 12.

¹⁹ Ibid., p. 7.

²⁰ Ibid., p. 9.

de technologies de l'information modernes et de systèmes d'alerte rapide pour prévenir de nouvelles famines, le Directeur exécutif a indiqué que le PAM avait massivement investi dans les technologies de l'information afin d'être en mesure de fournir des cartes d'évaluation de la vulnérabilité pour chaque pays du monde. Pour conclure, il a demandé aux membres du Conseil de fournir un soutien financier au PAM, de plaider sa cause auprès de leur gouvernement, étant donné l'importance de son action pour la paix et la sécurité, et d'adopter une approche à plus long terme concernant l'investissement dans le développement²¹.

À sa 4736^e séance, le 7 avril 2003, à laquelle la plupart des membres du Conseil ont fait une déclaration²², le Conseil a entendu un nouvel exposé de M. James Morris, Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial.

Le Directeur exécutif a affirmé que les causes des crises alimentaires en Afrique – sécheresses récurrentes, politiques économiques difficiles ou qui échouent, hostilité et conflits, et l'impact énorme, quasiment impossible à quantifier, du VIH/sida – étaient toujours les mêmes. Il a informé le Conseil que la FAO avait fait état d'une augmentation de la faim chronique dans le monde en développement à l'extérieur de la Chine, et que l'OMS estimait que la faim demeurait le principal facteur contribuant à la mauvaise santé dans le monde. Sur un plan plus positif, il s'est réjoui du fait que le Secrétaire général ait placé la faim en tête de son programme et a salué l'annonce faite par la France et les États-Unis selon laquelle ils travaillaient ensemble, dans le cadre du Groupe des Huit, pour appeler l'attention du monde sur les crises alimentaires en Afrique. Il a également dit au Conseil que la question des aliments génétiquement modifiés ne retardait ni ne perturbait plus l'investissement. Faisant référence à la situation au Zimbabwe, il a souligné que l'objectif du PAM était de dépolitiser l'aide alimentaire dans ce pays, car chacun devait pouvoir avoir accès à cette aide, comme le veulent les principes humanitaires. Il a ensuite appelé l'attention sur la situation créée par la famine dans la Corne de l'Afrique et la détérioration de la sécurité alimentaire dans le Sahel occidental. Il a annoncé que grâce aux nouveaux systèmes d'alerte précoce, aux systèmes d'évaluation et aux systèmes de surveillance, le PAM

était maintenant beaucoup mieux préparé pour y répondre.

S'agissant du rôle du Conseil dans la lutte contre les crises alimentaires, le Directeur exécutif a indiqué que le Conseil pouvait contribuer à placer les questions humanitaires, qui étaient également des questions de sécurité, au centre de l'ordre du jour mondial. En réponse aux questions posées par les représentants, il a souligné que la gouvernance et la façon de diriger un pays étaient un point fondamental, à la base de tout le reste, comme en témoignait la crise du sida en Afrique du Sud, et a indiqué que le PAM misait sur l'importance de l'investissement dans le secteur agricole et sur la nécessité d'élargir la base des donateurs. Il a dit regretter que bien que le PAM s'efforce d'investir la plus grande partie possible de ses ressources dans le développement à long terme, il avait dû faire face à un nombre de plus en plus important de situations d'urgence au fil des années, et aujourd'hui seuls 20 pour cent de son budget était consacré à la prévention des pénuries alimentaires. Sur la question de l'alimentation comme moyen de prévenir les conflits, il a dit que bien que ce type d'intervention se soit révélée fructueuse en Angola et en Sierra Leone, le PAM s'efforçait de rester concentré sur l'objectif humanitaire de rester à l'écart de tous les autres débats politiques en cours. Il a également appelé à un engagement plus fort de la part des donateurs en matière d'aide alimentaire d'urgence par le biais d'un engagement mieux ciblé et de meilleurs systèmes d'alerte rapide, et à un accroissement important de l'appui à l'investissement dans les infrastructures agricoles de base²³.

Le représentant du Royaume-Uni a estimé que si le système onusien devait s'occuper des causes structurelles des crises alimentaires, les propositions avancées par le Directeur exécutif ne relevaient pas de la responsabilité du Conseil mais de celle de tous les organismes des Nations Unies, de la communauté des donateurs et des gouvernements sur le terrain²⁴. Tout en reconnaissant qu'il y avait des limites au mandat du Conseil, le représentant de la République arabe syrienne a insisté sur le fait que le Conseil devrait clarifier le rôle qu'il pourrait jouer dans le règlement de ce problème important²⁵. Soulignant qu'il était important que le Conseil sache et puisse intégrer la

²¹ Ibid., p. 15 à 18.

²² Le représentant de la Fédération de Russie n'a pas fait de déclaration.

²³ S/PV.4736, p. 2 à 6, 9 et 10, et 15 à 18.

²⁴ Ibid., p. 11.

²⁵ Ibid., p. 13.

sécurité alimentaire dans son approche des conflits en Afrique, le représentant de la Bulgarie a estimé que le Conseil ne devrait pas être timide et ne pas craindre d'aller au-delà de son champ de compétences²⁶.

²⁶ Ibid., p. 11.

51. Système de certification du Processus de Kimberley

Débats initiaux

Décision du 28 janvier 2003 (4694^e séance) : résolution 1459 (2003)

À sa 4694^e séance, le 28 janvier 2003, le Conseil de sécurité a inscrit à son ordre du jour le point intitulé « Système de certification du Processus de Kimberley ». Le Président (France) a appelé l'attention du Conseil sur un projet de résolution¹; celui-ci a été mis aux voix et adopté à l'unanimité en tant que résolution 1459 (2003), par laquelle le Conseil, entre autres :

A appuyé pleinement le système de certification du Processus de Kimberley, de même que le processus en cours visant à l'améliorer et à l'appliquer, que la Conférence d'Interlaken avait adopté comme un instrument précieux pour lutter contre le trafic de diamants des conflits, a dit en attendre l'application avec intérêt et a encouragé vivement les participants au Processus à régler les questions encore en suspens;

S'est félicité également du système d'autoréglementation volontaire adopté par le secteur diamantaire, comme énoncé dans la Déclaration d'Interlaken;

A souligné que la plus grande participation possible au Processus de Kimberley était essentielle et devrait être encouragée et facilitée et a prié instamment tous les États Membres de participer activement à ce processus.

¹ S/2003/54.

52. Le Conseil de sécurité et les organisations régionales face aux nouveaux problèmes qui menacent la paix et la sécurité internationales

Débats initiaux

Délibérations du 11 avril 2003 (4739^e séance)

À sa 4739^e séance, le 11 avril 2003, le Conseil de sécurité a inscrit à son ordre du jour le point intitulé « Le Conseil de sécurité et les organisations régionales face aux nouveaux problèmes qui menacent la paix et la sécurité internationales »¹.

¹ Pour de plus amples informations sur les débats de cette séance, voir chap. XII, troisième partie, section A, pour

Au cours de la séance, un échange de vues interactif a eu lieu, et des déclarations ont été faites par la plupart des membres du Conseil², par le Secrétaire général, par le représentant de la Grèce (au nom de l'Union européenne³), ainsi que par les représentants

ce qui concerne l'examen général des dispositions du Chapitre VIII de la Charte.

² Le représentant du Mexique n'a pas fait de déclaration.

³ La Bulgarie, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la